



Transfert du site de compostage partagé de LONGECOURT-EN-PLAINE

Le 18/03/2024, les agents communaux et le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, ont réalisé le transfert du site de compostage partagé.

Les biodéchets déposés dans le bac d'apport ont été transféré dans le bac de maturation afin de laisser la nature continuer le processus de compostage. La phase de fermentation laissant place à la phase de maturation. Dans quelques mois, le compost obtenu, pourra ainsi être distribué aux habitants.

Cependant, sur ce site, de nombreuses erreurs ont été constatés. Les 5 gestes essentiels au compostage partagé ne sont pas toujours respectés, ce qui peut entraîner quelques nuisances et compliquer le travail des référents (bénévoles et agents). Les

RAPPEL : Pas de sac, même soi-disant biodégradable ou compostable. Ces sacs sont constitués en partie de plastique et nous ne souhaitons pas polluer le compost avec des microplastiques néfastes pour la santé.

De plus, ces sacs gênent le processus et principalement le brassage réalisé par vos agents communaux.

Vous pouvez retrouver les consignes de compostage sur le site internet du SMICTOM :

Compostage partagé : <https://www.smictom-plainedijonnaise.fr/sites-de...>

Compostage individuel : <https://www.smictom-plainedijonnaise.fr/guide-du...>

Un 2^{ème} site est à l'étude mais nous avons besoin de référents de site pour accompagner les habitants dans les bonnes pratiques. Vous pouvez contacter le SMICTOM pour plus d'informations





Transfert du site de compostage partagé de LONGECOURT-EN-PLAINE

Nous rappelons que pour une bonne utilisation, il est primordial de respecter les 5 gestes du compostage partagé.

Les consignes sont affichés sur les bacs. Le non respect de ces consignes nuit au processus de compostage et peut entraîner d'éventuelles odeurs ou moucheron. Nous constatons que les gestes 4 et 5 ne sont pas toujours respectés par les utilisateurs ce qui entraîne un excès d'humidité qui complique le travail des référents et peut entraîner des nuisances.

Les biodéchets doivent être déposés tous les 2-3 jours. Il ne faut pas attendre que la fermentation ait débuté car les biodéchets décomposés entraînent des complications et la multiplication de moucheron

Le bac de broyat n'est pas un bac de d'apport. Aucun biodéchet ne doit être déposé dans ce bac. Le broyat est essentiel dans le bon fonctionnement du site. Il a plusieurs actions essentielles dans le processus de compostage. Il absorbe l'excès d'humidité, sert de structurant et apporte le carbone nécessaire au compostage.

Si vous avez des questions sur la loi biodéchets, le compostage ou le tri en général, n'hésitez pas à contacter le service prévention du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise.

Communication

Site internet : www.smictom-plainedijonnaise.fr

Page facebook : www.facebook.com/smictomdelaplainedijonnaise

Panneau Pocket

Guide du tri CITEO

L'info-tri


SMICTOM
DE LA PLAINE DIJONNAISE

Pour toutes questions, merci de contacter :
Service prévention déchets, compostage & communication
Sabrina COLLIN - 03 45 42 73 87
preventionverte.smictom@gmail.com





MICRO-ORGANISMES

Après
2-3
semaines

PHASE DE FERMENTATION



Montée en température à 65°



Champignons



Bactéries

Après
1
mois

PHASE DE DÉCOMPOSITION



Refroidissement

MACRO-ORGANISMES

Entre
1 et 6
mois

PHASE DE MATURATION



Cloportes



Acariens



Pincettes

Après
10 à 12
mois

COMPOST



Collemboles



Escargots



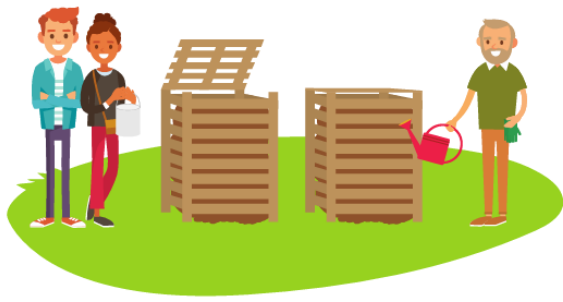
Vers de fumier



Larves de Céloines dorées



Fourmis



Que composter en site partagé ?



Fruits et légumes abîmés coupés en morceaux



Epluchures de Fruits et légumes



Reste de repas



Thé avec ou sans sachet (sauf sachet plastique)



Café, avec ou sans filtre



Agrumes coupés en petits morceaux



" Mauvaises herbes " sans graines



Fleurs et plantes fanées coupées en morceaux



Coquilles d'œufs écrasées



Coquilles de fruits de mer



Gravier, sable, cailloux



Os, arrêtes



pain



Mégots



Viande et poisson **CRUS**



Serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout, carton
(se composte en composteur individuel uniquement)



Brindilles, branchages
(se composte en composteur individuel uniquement)

Tonte de gazon
(se composte en composteur individuel uniquement)



Huiles



Capsules de café en plastique ou métal



Cendres, charbons



Poussières d'aspirateur



Sacs "soi-disant compostable"



Grosses branches



Comment composter en site partagé ?

1

Trier

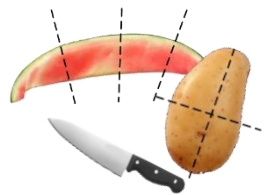
1- Je trie ce qui est compostable ou non. Le composteur n'est pas une poubelle, mais la maison de merveilleux insectes décomposeurs



2

couper

2- Je découpe en morceaux les gros déchets (pomme de terre, ananas, tranche de pastèque...). La décomposition est plus rapide et le compostage facilité. Les insectes n'aiment pas les grosses parts



3

Déposer

3 - Je dépose le contenu de mon bioseau dans le bac d'apport selon les règles affichées.



4

Etaler

4 - J'étale mes nouveaux déchets en surface à l'aide de la griffe à main. Etaler et mélanger les nouveaux déchets permet d'éviter les blocs d'aliments qui moisiraient au lieu de se composter.



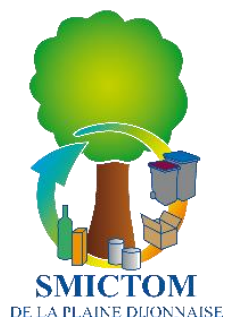
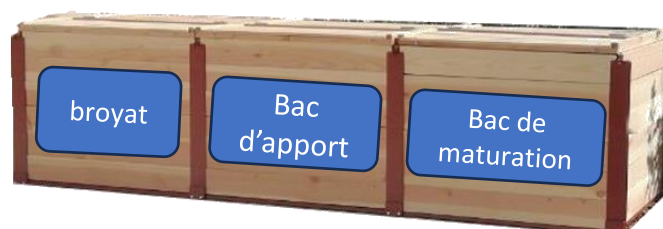
5

recouvrir

5 - Je recouvre les biodéchets de matière sèche (broyat). Le Broyat sert de structurant afin de laisser le compost respirer et absorbe l'excès d'humidité.



Pour plus d'informations je me rends sur le site du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise ou contacte le référent de site aux coordonnées mentionnées sur le site



Pas de PAIN dans le compost

Le pain peut attirer des animaux nuisibles tels que des rats. De plus certains pains, en particuliers ceux contenant des conservateurs ou des moisissures, peuvent perturber l'équilibre du compost et perturber le processus de compostage.

Le pain frais ne peut pas se décomposer correctement et rapidement. Le pain qui présente des traces de moisissures peut attaquer les bactéries nécessaires au compostage et ralentir la décomposition



PAS DE PAIN



Il y a de nombreuses façon de recycler le pain

Retrouver toutes les informations, astuces et recettes sur le site internet du SMICTOM

www.smictom-plainedijonnaise.fr



Fractionner !!!



Ce site de compostage partagé rencontre des difficultés.

Certaines personnes ne respectent pas les consignes et déposent des « déchets » non autorisés ou non fractionnés.

Il est primordial de bien fractionner (découper) les fruits et légumes.

Le brassage hebdomadaire obligatoire et réalisé par les référents de site. Il est fortement plus complexe pour eux de brasser lorsque des potirons par exemples, sont déposés entiers.

De plus, pour que le processus de compostage fonctionne, il faut un point d'entrée pour que les bactéries puissent commencer leur travail (première digestion) qui permettra ensuite aux décomposeurs d'assimiler et transformer la matière.

Par respect pour le travail des référents de site et les habitants du composteurs, merci de bien respecter les consignes et de fragmenter vos déchets durs.



Si vous avez des interrogations, vous pouvez contacter le service prévention du SMICTOM
03 45 42 73 87

preventionverte.smictom@gmail.com



Pas d'excrément
ni litière



Pas de pain



Pas d'os ni arête



Pas de viande et
poisson **CRUS**





$$1 = 1/2$$



1 contenant de biodéchet

=

1/2 contenant de broyat

Le broyat est essentiel au bon fonctionnement du compostage partagé.
Il absorbe l'excès d'humidité et permet de structurer et aérer.

Bien lire les consignes mentionnées sur le bac d'apport avant d'utiliser le site.

Merci